

# VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUILLET 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 30 Juin 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 10 JUILLET 2023 à 18 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANDCHAMP Brigitte	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 – Yves PAVILLET	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 –	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 – FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – CEFALU Alexia
6 – FAUCONET David	13 –	20 –	
7 – PIAGET Chantal	14 –	21 –	

**Excusés** : Thierry CORTADE (pouvoir à Yannick MARANDET) ; Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET) ; Fabrice HAND (pouvoir à Anne CONAND) ; Thierry BRUAND (pouvoir à Irène CROZET) ; TEIXEIRA Lucie ; ROCHER Lakshmi

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme NOUAIS

N° 10-07-2023/35

### PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE 2023-2024

**Rapporteur** : Chantal PIAGET

La programmation détaillée ci-dessous et la grille tarifaire proposée sont présentées en séance.

Il est proposé de reconduire la formule d'adhésion à la saison culturelle pour un montant de 15€ qui ouvre droit au bénéfice du tarif réduit.

Il est proposé de maintenir également le tarif réduit, sur présentation d'un justificatif, aux mineurs, aux lycéens, aux apprentis et étudiants de moins de 26 ans, aux personnes handicapées à 80% et plus, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi.

Ce tarif réduit est également applicable aux groupes, étant considéré comme tel dix personnes et plus appartenant à une même association ou institution et pouvant en justifier. L'achat par un comité d'entreprise de 10 billets au moins pour un même spectacle ouvre droit au bénéfice du tarif réduit.

Un tarif « scolaire » est également proposé pour différents spectacles. Ce tarif est applicable aux élèves et accompagnateurs dans le cadre de sorties scolaires organisées par l'établissement d'enseignement, y compris les écoles de musique.

Comme chaque année, la soirée d'ouverture, les Concerts de Noël, du Nouvel An, ainsi que la soirée folklorique du 13 juillet sont organisés à titre gratuit.

Il est proposé de reconduire le dispositif contractuel avec Savoie Vacances Tourisme et l'entreprise WIISMILE, prestataire pour les petites entreprises non dotées de Comité d'entreprise. Si les adhérents à ces structures, porteurs d'une carte nominative justifiant de leur qualité

d'adhérent, se présentent individuellement pour l'achat de billets, il leur sera appliqué une réduction de 10% sur le tarif « normal ».

Il est également proposé de reconduire le partenariat avec l'association « Cultures du Cœur » (la Ville met à disposition de l'association 10 places par spectacle et s'engage à faciliter l'information et l'accueil des personnes bénéficiaires, accompagnées par un membre de l'association).

Des conventions seront également passées avec France Billet, pour la mise en place d'une billetterie délocalisée auprès du réseau FNAC et Carrefour.

Des conventions de partenariat seront conclues comme chaque année avec plusieurs associations intervenant dans la saison culturelle, soit à titre de prestataire de la commune, soit en qualité d'organisatrice d'un spectacle.

Une convention sera signée avec l'association « Orchestre du Kiosque », pour l'achat du spectacle « Concert du Nouvel an ».

Les contrats d'engagement conclus pour l'organisation des spectacles autres que ceux mentionnés ci-dessus faisant l'objet d'une convention, seront signés dans le cadre de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, relatif aux marchés publics.

Comme chaque année, une subvention pour l'accueil de spectacles des arts vivants sera demandée au Département de la Savoie pour aider au financement de la saison culturelle 2023-2024.

Par ailleurs, en cas d'annulation de spectacles, les places seront remboursées.

#### Détail de la programmation culturelle pour la saison 2023-2024 :

DATES	ARTISTES	GENRE	Tarif normal	Tarif réduit
13.10.2023	Ouverture : « Radio Tutti & Barilla Sisters »	Musique festive, musique du monde	Gratuit	
01.12.2023 15h (séance scolaire)	« Les spécimens », Cie du fil à retordre	Arts du cirque, jeune public dès 4 ans	5 € par élève	
01.12.2023 19h (séance tout public)	« Les spécimens », Cie du fil à retordre	Arts du cirque, jeune public dès 4 ans	15 €	10 €
16.12.2023	Concert de Noël	Musique, chant	Gratuit	
05.01.2024	Concert du nouvel an : Orchestre du Kiosque	Musique classique, chant	Gratuit	
26.01.2024	« Carole », Cie d'aucuns disent	Théâtre	15 €	10 €
09.02.2024	« Oh, je voudrais tant que tu te souviennes », Philippe Roman & Mathieu Savagner	Chanson française	15 €	10 €
08.03.2024	« Un lac, des cygnes », Cie Oleïa	Danse classique, Tout public dès 6 ans	15 €	10 €
27.03.2024	Gautier Capuçon et Jérôme Ducros	Musique classique	35 €	30 €
27.04.2024	« Mon voisin nu » de Patrice Leconte	Théâtre	35 €	30 €
13.07.2024	Spectacle folklorique	Danse folklorique	Gratuit	

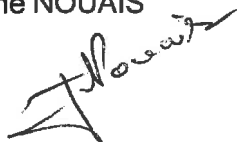
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la programmation culturelle 2023-2024 telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer des conventions de partenariat avec Savoie Vacances Tourisme et WIISMILE pour la mise en œuvre du tarif réduit ou d'une réduction « moins 10% » en faveur de leurs adhérents ; et avec Cultures du Cœur pour la mise à disposition de places de spectacles ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer des conventions de partenariat nécessaires au déroulement de la saison ;
- **DECIDE** de verser une subvention à l'association « Orchestre du Kiosque » pour le concert du Nouvel An ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer des conventions pour la mise en place d'une billetterie délocalisée avec France Billet ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Savoie pour l'organisation et la promotion des spectacles vivants en Savoie.

AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

